



## **DOCUMENT VISANT À SOUTENIR LES RÉGIONS MONTAGNEUSES ET LES ZONES RURALES DÉPEUPLÉES : ARC LATIN**

La montagne, une valeur ajoutée pour l'Europe méditerranéenne, doit trouver une place au sein de notre Association, afin d'aborder certaines questions qui, bien que n'affectant pas la plupart des partenaires de l'Arc Latin, conditionnent la réalité territoriale et socioéconomique d'une partie d'entre eux.

La montagne euro-méditerranéenne a des traits communs qui la définissent : des zones riches en ressources naturelles, un degré élevé de biodiversité et des zones sensibles d'un point de vue environnemental.

Le caractère montagnard d'un territoire est une question transversale qui a des répercussions sur les politiques publiques d'aménagement du territoire, la prestation de services proposés aux citoyens ainsi que sur le développement économique.

Nos formes de peuplement sont fondamentalement rurales et répondent à un ensemble d'éléments partagés : dispersion, faible densité et vieillissement. La montagne euro-méditerranéenne doit intensifier les efforts des politiques publiques et favoriser l'initiative privée. Elle doit également maintenir et adapter les infrastructures et les services publics aux besoins des populations locales, et consolider un modèle économique propre basé sur le développement durable et l'excellence, des éléments clés pour la stabilisation et la croissance démographique.

Nous devons œuvrer en faveur de nouveaux modèles de gestion, envisager des politiques concrètes d'inclusion des territoires de montagne et zones rurales dépeuplées, définir les handicaps liés à l'orographie, étudier la situation démographique, les difficultés liées à la prestation de services publics de base, le transport et l'accessibilité.

Analyser nos économies. Les points forts et les points faibles du secteur primaire, de l'agriculture et de l'élevage extensif. L'application de la Politique agricole commune (PAC). La transformation agroalimentaire. Le besoin de diversification. Le besoin de formation. La reconnaissance de la multi-activité économique comme solution à l'emploi. Le renforcement de l'emploi de qualité, stable et spécialisé dans des domaines émergents. La promotion de la recherche liée au territoire, à la gestion et à la préservation de l'environnement naturel et de ses ressources, à partir du territoire même. La mise en œuvre des Technologies de l'information et de la communication (TIC). L'indispensable action publique et le développement d'environnements favorables au développement économique.

En accord avec la Charte européenne des régions de montagne, des politiques propres à la montagne, propices au développement diversifié d'activités traditionnelles et nouvelles, créatrices d'emploi et génératrices de bénéfices, assurant également la préservation de l'environnement et la défense des patrimoines publics, s'imposent.

Les montagnes, ses habitants et nous partageons des problèmes sociaux, productifs et économiques communs. En conséquence et, face au besoin de cohérence en matière de gestion territoriale, sociale et écologique, nous



considérons qu'il est primordial de promouvoir la coopération et la coordination entre les régions de montagne homogènes et unitaires qui sont, cependant, réparties dans différents pays, en créant des lignes ou des groupes de travail visant à optimiser l'aménagement, la gestion et la recherche, sans porter atteinte à la reconnaissance implicite de la grande diversité des éléments naturels, culturels et paysagers qui caractérisent ces territoires et sans réduire pour autant l'importance de la décentralisation et l'application respectueuse suivant le principe de subsidiarité de l'ensemble des plans et programmes au sein des régions de montagne.

Les membres de l'Arc Latin, qui disposent de territoires montagneux, connaissent de première main cette réalité. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de la mettre en commun et de travailler pour parvenir à des accords qui nous permettront de formuler des propositions concrètes, d'élaborer des projets communs sous l'égide de l'Arc Latin, ayant pour objectif final la revendication d'une véritable politique européenne pour les zones de montagne.

Dans cette optique, en qualité de membres de l'Arc Latin, nous appuyons les priorités suivantes, qui servent de point de départ à l'élaboration de futurs projets visant à soutenir la montagne et les zones rurales dépeuplées :

- Définir les besoins, les conditions et les moyens de subsistance durable pour le maintien des populations des zones montagneuses et la gestion collective des territoires, en encourageant la mise en œuvre d'actions capables de lutter contre le dépeuplement de ces zones et de favoriser leur développement.
- Stimuler, identifier et valoriser l'agriculture de montagne comme un élément essentiel d'un point de vue qualitatif, en adoptant des mesures qui contribuent à sa modernisation ainsi qu'à l'identification de ses produits et des aides en faveur des industries de transformation et d'artisanat.
- Établir des mesures visant à éviter et à pallier les problèmes à l'origine d'inégalités en matière d'accès aux services publics tels que l'enseignement, la santé et d'autres services essentiels.
- Promouvoir, depuis les différentes administrations, y compris les institutions européennes, des politiques favorisant l'égalité des chances dans les régions montagneuses par rapport au monde urbain et l'impulsion des moyens nécessaires visant à combler le fossé numérique et à favoriser le développement complet de la société de l'information servant d'instrument pour fixer la population.
- Créer un espace de débat et d'étude pour aborder la création de mécanismes de coordination dans le cadre des massifs montagneux des politiques de protection de l'environnement et de développement économique et social de l'ensemble du territoire, en invitant les institutions et les représentants locaux au débat.
- Et, en général, adopter de façon transversale toutes les mesures destinées à améliorer la qualité de vie des habitants des régions de montagne et à préserver leurs valeurs naturelles, patrimoniales et culturelles.



## **ANNEXE : MESURES PERMETTANT D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DANS DES RÉGIONS DE MONTAGNE ET DANS DES ZONES RURALES DÉPEUPLÉES**

---

- Promouvoir des politiques publiques de manière à obtenir la même qualité de vie et égalité des chances dans les régions montagneuses que dans les zones urbaines.
- Assurer la cohésion territoriale par le biais d'actions transversales telles que des programmes de lutte contre le dépeuplement et en faveur de l'égalité dans des zones montagneuses et rurales dépeuplées.
- Pratiquer la discrimination positive : Adoption de mesures fiscales (dégrèvement IR et achat de logements à un taux réduit de TVA), sociales (réduction des cotisations sociales) et financières (incitations pour établir des centres de travail dans des zones montagneuses et aide aux entrepreneurs moyennant des crédits spéciaux) avec un profil spécifique pour les noyaux ruraux dépeuplés (« des communes confrontées à des problèmes particuliers ») en vue de soutenir les personnes, les entrepreneurs et les entreprises qui souhaitent s'installer, de façon permanente, dans ces régions de montagne.
- Élaborer une réglementation européenne, nationale et régionale qui prenne en considération les spécificités et les problèmes concrets des zones montagneuses et dépeuplées.
- Envisager des exceptions concrètes et différentes à l'application des lois, au sein du cadre réglementaire, soit de portée générale et/ou dans l'environnement urbain, soit dans des zones de montagne et/ou de petites localités rurales.
- Encourager la création et l'amélioration des infrastructures favorisant le transport et les communications entre territoires.
- Développer les mécanismes nécessaires à la réduction de la fracture numérique et au développement complet de la société de l'information dans des régions de montagne, servant d'instrument pour fixer la population, en leur assurant le plein accès à Internet (large bande) et la couverture des réseaux de téléphonie mobile.
  
- Maintenir les services publics de base afin de fixer la population. Ces services fondamentaux sont, entre autres, des centres de santé, des collèges, des centres culturels ainsi que des centres de loisirs et sports.
- Favoriser la diversification, la spécialisation et la qualité du commerce local ainsi que la création de multi-services dans de petits noyaux de population, en vue de faciliter l'accès aux produits de première nécessité, disponibles, et éviter tout déplacement vers de plus grandes localités.
- Adopter des mesures de soutien à la revitalisation de la vie culturelle, aux traditions et aux coutumes qui constituent le patrimoine historique et culturel, un moteur du tourisme rural sous différents aspects (ethnologie, itinéraires, paysages, monuments, langue et sport) afin de promouvoir et de dynamiser le secteur de l'économie locale à travers des actions publiques et privées, l'exploitation correspondante devant être compatible avec un développement durable.



- Encourager des initiatives capables d'accroître le second pilier de la PAC. Les programmes de développement rural doivent comprendre des mesures transversales qui favorisent l'amélioration de la compétitivité ainsi que la participation, tant dans la conception que dans la mise en œuvre, des communes affectées.
- Renforcer les industries agroalimentaires et les activités agricoles traditionnelles comme moyen de fixer la population dans les zones montagneuses.
- Accélérer les démarches administratives et bureaucratiques en matière de concessions, de permis et d'autorisations, afin de supprimer les obstacles qui freinent l'activité professionnelle et commerciale dans ses phases initiale et de développement, dans les régions de montagne.
- Établir un plan pour implanter des écoles maternelles et primaires, favoriser et améliorer le transport scolaire.
- Élaborer un plan pour créer un réseau de services destinés au troisième âge et aux personnes handicapées (centres de jour, résidences, etc.) de manière à fixer la population.